



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 mars 2018

L'Autorité des marchés financiers annonce la nouvelle composition du Haut Conseil Certificateur de Place

Le dispositif de vérification du niveau de connaissances des collaborateurs des prestataires de services d'investissement et celui des conseillers en investissements financiers s'appuient sur les services de l'AMF et sur le Haut Conseil Certificateur de Place (HCCP). Ce dernier, placé sous la présidence de Bernard Coupez, vient d'être renouvelé.

Les missions du HCCP

Le dispositif de vérification du niveau de connaissances des acteurs des marchés financiers est en application depuis le 1er juillet 2010. S'appuyant sur les services de l'Autorité des marchés financiers, il est placé sous l'autorité du Haut Conseil Certificateur de Place, qui vise à :

- rendre des avis à la demande de l'AMF sur la certification des connaissances professionnelles ;
- définir le contenu des connaissances minimales et veiller à son actualisation ;
- définir et vérifier les modalités des examens ;
- formuler des avis, en vue de la certification, par le Collège de l'AMF, des examens des organismes de formations qui en font la demande.

Les professionnels concernés par ce dispositif exercent des fonctions-clés au sein des prestataires de service d'investissement : négociateurs, vendeurs, analystes financiers, gérants, responsables des fonctions de la compensation et du post-marché, responsables du contrôle et de la conformité (RCSI et RCCI). Du 1er juillet 2010 au 31 décembre 2017, c'est un total de 58 000 personnes qui ont passé avec succès les épreuves de l'examen certifié AMF auprès de l'un des 12 organismes de formations dont l'examen a été certifié par l'AMF.

En 2017, un dispositif de vérification des connaissances des CIF (conseillers en investissements financiers) a également été mis en place.

La composition du Haut Conseil

En application du règlement général de l'AMF, le Haut Conseil Certificateur de Place est composé d'au moins sept membres, dont quatre désignés par l'AMF et deux personnalités indépendantes. Cette composition respecte un équilibre entre les métiers de la banque, de la gestion et de la formation. Placée sous la présidence de M. Bernard Coupez, membre du Collège de l'Autorité des marchés financiers, une nouvelle équipe a été désignée.

Président :

M. Bernard Coupez, membre du Collège de l'AMF, qui préside le HCCP depuis mars 2017.

Membres :

M. Yann Lejolivet, Directeur départemental pour l'Ille-et-Vilaine du Crédit Mutuel de Bretagne

M. Florian Marsaud, Directeur Gouvernance et Animation au sein de la Direction Risques, Conformité et Contrôles Permanents du Groupe BPCE

M. Bertrand Merveille, Directeur de la Gestion Privée de la Financière de l'Echiquier

Mme Catherine Fauquet, Chargée de mission à l'Université de Nantes et enseignante en BTS Banque

M. Christophe Couturier, Directeur général d'Ecofi Investissements (groupe Crédit Coopératif)

Mme Jézabel Couppey-Soubeyran, Enseignant-chercheur au Centre d'Economie de la Sorbonne et Maître de conférences à l'Université Paris 1

Mme Elizabeth Decaudin, Déléguée générale de la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers

M. Xavier de La Maisonneuve, Directeur de la conformité du groupe Exane

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

CERTIFICATION
PROFESSIONNELLE

14 octobre 2021

Certification en finance durable : l'AMF annonce les premiers organismes de formation certifiés



ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

LUTTE ANTI BLANCHIMENT

26 mai 2021

Arrêté du 29 mars 2021 portant homologation de modifications du règlement général de l'AMF



ACTUALITÉ

CERTIFICATION
PROFESSIONNELLE

03 mai 2021

Certification en finance durable : l'AMF précise les conditions de certification des organismes



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02